

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	14	1	15

Date de la convocation  
**5 septembre 2025**

**Séance du 11 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le onze du mois de septembre, à 19h45,  
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Excusée : Myriam FANGET (pouvoir à Thierry DUPUIS),

Absent : Christophe MEURENAND.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN

**N° de l'acte : DEL.2025.09.11.04**

**OBJET** : Dénomination de rues – « Impasse du Bois Marron ».

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibérations en date du 24 octobre 1996, du 16 octobre 1997, du 26 août 1999, du 11 décembre 2003 et du 09 septembre 2021, le conseil municipal a attribué un nom à chacune des rues de la commune.

Il informe le conseil municipal qu'il convient de compléter cette liste par l'attribution d'un nom à une voie qui dessert maintenant le nouveau lotissement « Les Terrasses de Gillou ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de dénommer « Impasse du Bois Marron », la voie qui dessert le lotissement « Les Terrasses de Gillou ».
- indique que cette nouvelle voie sera intégrée à la Base Adresse Nationale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Thierry DUPUIS

